



Informations sur les conventions entre la Ville, le CCAS et les associations dont les subventions dépassent 23 000€

Informations relatives à l'autorité administrative attribuant la subvention :				Informations relatives au bénéficiaire de la subvention :		Informations relatives à la subvention :							
Nom de l'attribuant	Identification de l'attributaire	Date de la convention de subvention	Référence de la décision	Identification du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant total de la subvention	Nature de la subvention	Conditions de versement	Date(s) ou Période(s) de versement	Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises	Aide d'Etat notifiée à la Commission européenne	Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire
Commune de Saint Egrève	Siret : 21380382800010	Le 31/08/2015	Délibération du Conseil Municipal en date du 10/06/2015 et du 20/12/2017	Siret: 41530249600013	MJC de Saint Egrève	Soutenir l'organisation d'activités socioculturelles, mise en oeuvre d'une tarification sociales pour les activités régulières en direction des enfants et des jeunes de Saint Egrève, organiser des galas et spectacles en cours et fin d'année, mise en place de stages en lien avec les activités de l'association.	46 000€ par an maximum	aide numéraire	Échelonné de février à mai	01/07/2015-01/07/2018	non	non	100,00 %
Commune de Saint Egrève	Siret : 21380382800010	Le 15/01/2018	Délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2017	Siret : 31014751700018	UNION SPORTIVE DE SAINT EGREVE	Agir en faveur du développement de la pratique locale du sport.	360 000 € par an maximum	aide numéraire	Échelonné de janvier à septembre	11/07/2017-31/12/2020	non	non	100,00 %
Commune de Saint Egrève	Siret : 21380382800010	Le 28/08/2018	Délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2017	Siret : 30604199700033	ASSOCIATION FAMILIALE	Développer et soutenir un ensemble d'actions orientées vers les enfants de 3-12 ans, principalement avec la mise en oeuvre d'un accueil de loisirs, en lien avec leurs familles et fonctionnant avec des professionnels et des bénévoles.	203 000€ par an maximum	aide numéraire	Échelonné de février à septembre	01/07/2018-30/06/2021	non	non	100,00 %
Centre Communal d'Action Sociale de Saint Egrève	Siret : 26380060900012	Le 01/07/2018	Délibération du Conseil d'Administration en date du 05/03/2018	Siret : 30604199700033	ASSOCIATION FAMILIALE	Participation de l'Association Familiale au pilotage et à la mise en oeuvre du projet du centre social agréé par la CAF, partenariat entre l'Association Familiale et le centre social, soutien financier apporté par le CCAS.	63 000€ par an	aide numéraire	Échelonné sur février et septembre	01/07/2018-30/09/2021	non	non	100,00 %